



Arrêté n°4 portant organisation
de l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires de Lille

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'Académie de Lille
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 ;
- **Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 ;
- **Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté du 13 août 2021 ;
- **Vu** la circulaire du 31 août 2021 ;
- **Vu** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2021 relatif à la composition de la commission électorale du CROUS de Lille ;
- La commission électorale ayant été consultée le 28 octobre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : suite au dépôt des listes de candidats et conformément aux dispositions de la circulaire du 31 août 2021, la composition de la commission électorale instituée par l'arrêté rectoral du 21 septembre 2021 est modifiée en conséquence.

Article 2 : la commission électorale est présidée par la rectrice de région académique ou, en son absence, par son représentant.

Article 3 : la nouvelle composition de la commission est la suivante :

Représentants du Crous de Lille:

Représentants titulaires

- M. Emmanuel PARISIS
- M. Laurent SOUCHEYRE
- Mme Annick DORTU
- M. Belkacem CHERIK
- Mme Aurélie DUBOIS

Représentants suppléants

- Mme Séverine DELIESSCHE
- Mme Jennifer BETTE
- Mme Béatrice FACON
- M. Fabrice LELEU
- Mme Estelle DAPPRIMEE

Représentants des organisations étudiantes représentatives :

Représentants titulaires

- Mme Hélène CASADO, représentante de l'UNI
- Mme Clairanne DUFOUR, représentante de « Bouge ton CROUS »
- M. Romain GAUDY, représentant de l'ANEE
- M. Michel GROMADA, représentant de l'UNION
- M. Suny GUERY, représentant de l'UNEF
- Mme Adria MADELIN, représentante de FSE et solidaires

Représentants suppléants

- M. Cyrille MACRON, représentant suppléant de l'UNI
- N
- M. Martin MURCIA, représentant suppléant de l'ANEE
- Mme Hafsa ASKAR, représentante suppléante de l'UNION
- Mme Sarah GUENIOT, représentante suppléante de l'UNEF
- Mme Johaina HURET, représentante suppléante de FSE et solidaires

Article 3 : la validation éventuelle de listes de candidats pourra conduire à la désignation de nouveaux membres pour assurer la représentation, au sein de la commission, de chacune des listes.

Article 4 : le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 28 octobre 2021

La rectrice



Valérie CABUIL